

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 18 mai 2017, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 23 mai 2017 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoints.

CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAULT Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - CARETTE Muriel - LEMOINE Bernadette, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

JURET Didier - MARTIN Fauzia - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
JURET Didier	à	BLANCHARD Bernadette
MARTIN Fauzia	à	FOURNIER Denis
GUIHENEUC Damien	à	GAUDIN Christelle

**Secrétaire :** GAUDIN Christelle

-----

**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 12 avril 2017. Celui-ci est adopté à **16 voix POUR**, trois élus n'ayant pas pris part au vote.

Il informe de l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant l'approbation de l'avenant n°4 au marché de travaux publics - Écoquartier de la pelleterie - lot n°2 "paysage" conclu avec l'entreprise IDVERDE.

## **FINANCES**

### **1. Acquisition d'une licence de débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** l'acquisition de la licence de débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie exploitée précédemment : 10 rue Saint Jacques – 49 124 LE PLESSIS-GRAMMOIRE à Maître Odile MARTIN TOUCHAIS « agissant en qualité de mandataire liquidataire de la liquidation judiciaire de la « SARL ACCG – Restaurant le bœuf plessis » pour un montant de 3 000 €.

- **autorise** le Maire, ou son représentant à signer l'acte de vente de ladite licence ainsi que tout document s'y rapportant.

### **2. Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège de la Venaiserie pour la participation de collégiens résidant sur la commune au championnat de France UNSS de triathlon.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au collège de LA VENAISERIE pour la participation de collégiens résidant sur le Plessis-Grammoire au championnat de France UNSS Triathlon.

- **autorise** M. le Maire à mandater cette subvention.

### **3. Revalorisation du montant de l'indemnité de gardiennage de l'Église communale pour l'année 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **fixe** le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale pour l'année 2017 à 479,86 €.
- **dit** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice.

### **4. Approbation du projet de travaux dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve** le projet de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.), pour un montant prévisionnel total de 48 451,50 € HT.

## **VOIRIE**

### **5. Dénomination d'une impasse dans l'Écoquartier desservant deux parcelles situées hors du lotissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de dénommer l'impasse, dans l'Écoquartier desservant deux parcelles situées en dehors du lotissement, "Impasse de Galerne".

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **6. Cession de la parcelle cadastrée ZI n°285 dans la ZA de la Petite Boitière à Oger Transports.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** la cession du terrain d'une superficie de 192 m<sup>2</sup> cadastré section ZI N°285 situé dans la ZA de La Petite Boitière à l'entreprise OGER TRANSPORTS située ZA de la Petite Boitière, 3 rue René Panhard au PLESSIS-GRAMMOIRE au prix de 3 840,00 € TTC (dont la TVA au taux en vigueur de 640,00 € soit un montant HT de 3 200,00 €).
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à ladite vente, ainsi que toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence et notamment l'acte notarié.

### **7. Cession d'une bande de terrain de la parcelle cadastrée ZI n°216 à la Petite Boitière à Oger Transports.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** la cession d'une bande de terrain d'une superficie de 228 m<sup>2</sup> cadastré section ZI N°216 situé à La Petite Boitière à l'entreprise OGER TRANSPORTS située ZA de la Petite Boitière, 3 rue René Panhard au PLESSIS-GRAMMOIRE à l'euro symbolique.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à ladite vente, ainsi que toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence et notamment l'acte notarié.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **8. Mise à jour du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, dit que la mise à jour des effectifs est effectuée comme dans le tableau présenté.

## **AMENAGEMENT**

### **9. Adoption d'un avenant n°4 au marché de travaux publics - Écoquartier de la Pelleterie - lot n°2 "paysage" conclu avec l'entreprise IDVERDE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** l'avenant n°4 au marché de travaux public pour l'Ecoquartier de La Pelleterie - lot n°2 "Paysage" - conclu avec l'entreprise IDVERDE pour un montant de - 235,43€ HT portant le montant initial du marché à 173 536,93 € HT.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

<b>DATE</b>	<b>N° ARRETE</b>	<b>OBJET</b>
05/04/17	2017-13	Adoption d'une convention pour la mise à disposition de locaux avec l'inspection académique pour l'organisation d'un stage de remise à niveau
13/04/17	2017-14	Révision du loyer du logement sis 4 place des Anciens Combattants
27/04/17	2017-15	Bail commercial avec M. JACOB pour le local situé 5 place du Mail
02/05/17	2017-16	Contrat d'entretien chauffage de l'Eglise Saint-Etienne
02/05/17	2017-17	Contrat d'entretien chauffage - ECS - Ventilation du restaurant scolaire
02/05/17	2017-18	Contrat d'entretien chauffage - ECS des bâtiments communaux
05/05/17	2017-19	Contrat d'entretien du matériel de restauration scolaire avec la société BENARD
12/05/17	2017-20	Modification de la régie de recettes et d'avances "Jeunesse"

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.**

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 29 juin 2017 à 20h30.**